



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan académique de mesures en faveur des élèves décrochés par suite de l'épidémie dite « Covid-19 »



Juin 2020

Sommaire

Le décrochage par suite du confinement : point de situation

Définition de la lutte contre le décrochage

Situation académique

- Données quantitatives
- Analyse qualitative
 - ✓ Tendances observées
 - ✓ Typologie des décrocheurs

Plan d'actions

- *Période 1* : reprise progressive des enseignements du 11 mai au 4 juillet
- *Période 2* : « vacances apprenantes »
- *Période 3* : rentrée scolaire 2020

Annexes

1. *Protocole de (re)prise de contact avec les élèves et les familles*

2. *Stratégie de raccrochage des élèves de LP - leviers d'actions concrètes*

Préambule

L'urgence sanitaire par suite de l'épidémie du Covid-19 a provoqué dès le 16 mars 2020 la fermeture des écoles, collèges et lycées. Dans le même mouvement, une continuité pédagogique a été mise en œuvre pour garantir le droit à l'éducation des élèves. Pour autant, et malgré tous les efforts déployés par les équipes pédagogiques et éducatives, un certain nombre d'élèves ont été durablement éloignés de l'école.

La réouverture des établissements et la reprise progressive des enseignements ont permis de raccrocher certains de ces élèves ; mais d'autres, en nombre significatif, restent en rupture scolaire.

Or, ces élèves sont parmi les publics prioritaires de la reprise. Il est donc impératif de renouer le contact avec eux et de les ramener dans les meilleurs délais vers l'école, de façon que le déficit de formation et les écarts de niveaux de compétences ne se creusent pas davantage à leur détriment.

L'objet du présent document est de proposer :

1. **Un état de la question du décrochage par suite du Covid-19** dans l'académie de Limoges :
 - une analyse quantitative et qualitative du phénomène de décrochage observé ;
 - un essai de typologie des élèves décrochés.
2. **Un plan d'actions concrètes** pour ramener en formation et pour accompagner les élèves décrochés :
 - repérage et prise de contact ;
 - mesures de réintégration scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-20 ;
 - mesures d'accompagnement en vue de la rentrée de septembre 2020.

Le décrochage par suite du confinement : point de situation

Définition de la lutte contre le décrochage

La lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu majeur des politiques publiques d'éducation. Depuis 2015, la lutte contre le décrochage est une priorité nationale, à travers le plan « tous mobilisés contre le décrochage scolaire ».

Cependant que les premiers résultats de ce plan national enregistraient une baisse significative du nombre des élèves décrochés – passant de 140000 à 80000 jeunes entre 2010 et 2017 – la situation exceptionnelle du confinement a accentué le risque de décrochage scolaire. Ce risque concerne non seulement les publics qui étaient déjà fragiles ou en rupture scolaire avant le confinement mais il implique aussi désormais d'autres élèves, pour qui l'école est un besoin fondamental et un repère essentiel.

Les élèves qui n'ont pas participé avec assiduité à l'enseignement à distance doivent absolument faire l'objet d'une attention toute particulière, afin de les remettre dans des conditions d'apprentissage favorables et prévenir ainsi tout risque de décrochage scolaire.

On estime au niveau national qu'environ 4% des élèves – soit 500 000 enfants – ont été éloignés de l'école en raison du confinement, à des degrés divers. Le fait que le retour en classe repose sur le libre choix des familles invite à être particulièrement actif sur le repérage et le « raccrochage » des élèves les plus fragilisés.

À cet effet, il convient de recenser précisément les élèves concernés et de caractériser leur situation, en fonction de différents « profils » (cf. supra « Typologie des décrocheurs »). Il convient également de concevoir un accompagnement continu, selon un processus en trois étapes :

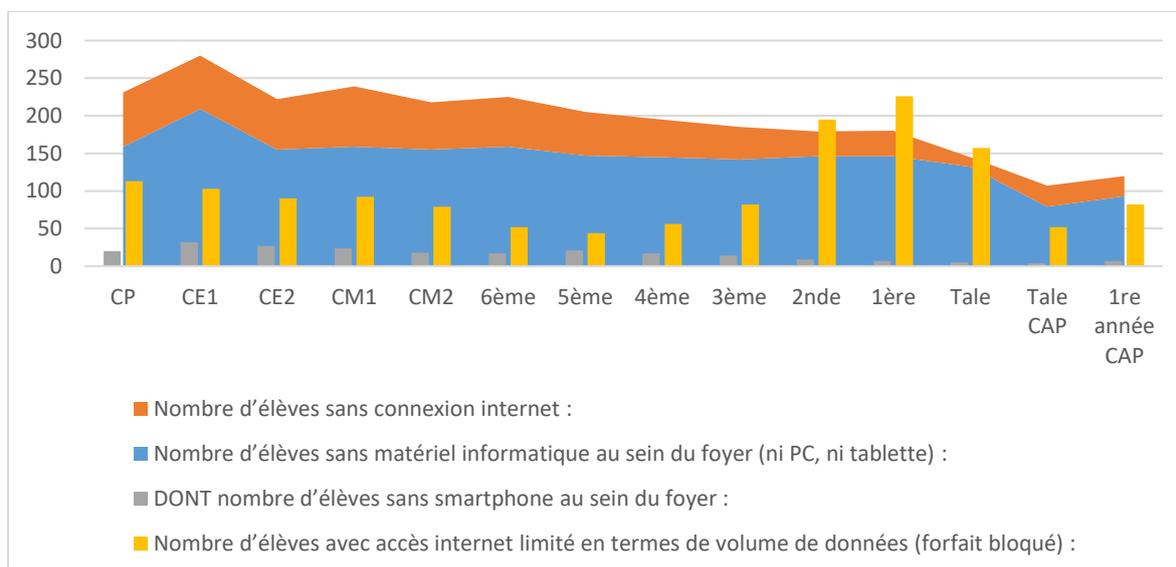
- *la période 1 de **reprise progressive des enseignements*** du 11 mai (ou 2 juin) au 4 juillet ;
- *la période 2 des « **vacances apprenantes** » ;*
- *la période 3 de **la rentrée scolaire 2020.***

Situation académique du décrochage (Covid-19)

Données quantitatives (1^{er} et 2nd degrés)

1. Le « décrochage numérique » :

	Nombre d'élèves sans matériel informatique au sein du foyer (ni PC, ni tablette) :	Nombre d'élèves sans connexion internet :	DONT nombre d'élèves sans smartphone au sein du foyer :	Nombre d'élèves avec accès internet limité en termes de volume de données (forfait bloqué) :
CP	159	72	20	113
CE1	209	71	32	103
CE2	155	67	27	90
CM1	159	80	24	92
CM2	155	63	18	79
6ème	159	66	17	52
5ème	147	58	21	44
4ème	145	50	17	56
3ème	142	43	14	82
2nde	146	33	9	195
1ère	146	34	7	226
Tale	132	13	5	157
Année terminale CAP	79	28	4	52
Années précédentes CAP	93	27	7	82
TOTAL 1^{er} DEGRE	837 (1,5%)	353 (0,6%)	121 (0,2%)	477 (0,8%)
TOTAL 2nd DEGRE	1189 (2,4%)	352 (0,7%)	101 (0,2%)	946 (1,9%)
TOTAL GENERAL	2026 (1,9%)	705 (0,7%)	222 (0,2%)	1423 (1,4%)



2. Le décrochage au regard du suivi de l'accueil des élèves (2nd degré)¹ :

Collège (public et privé)											
Niveau 6 ^e			Niveau 5 ^e			Niveau 4 ^e			Niveau 3 ^e		
Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement	Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort	Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement	Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort	Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement	Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort	Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement	Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort
65	36	58	74	43	55	104	50	71	91	65	73
Effectif total à risque de décrochage : 785 ² élèves (2,5 % de l'effectif total collège)											

SEGPA											
Niveau 6 ^e			Niveau 5 ^e			Niveau 4 ^e			Niveau 3 ^e		
Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement	Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort	Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement	Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort	Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement	Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort	Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement	Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort
7	2	3	5	0	1	7	6	8	9	4	9
Effectif total à risque de décrochage : 61 élèves sur 980 soit 6,3% des élèves scolarisés en Segpa.											

¹ Résultat d'enquête auprès des CE – état au 02-06-2020

² Sur 31133 élèves.

Lycée G & T (public et privé)																						
Niveau 2 nd e			Niveau 1 ^{er} e				Niveau Terminale															
Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement		Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort		Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement		Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort		Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement		Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort									
	G	T	G	T		G	T	G	T		G	T	G	T								
25	18		23		6	7+5 ³		9	4+3		16	2+4		12	5+5		17	2+3		18	2+2	
Effectif total 2 nd e GT à risque : 66 élèves																						
Effectif total à risque pour le cycle terminal : 122 élèves																						
Effectif total à risque lycée : 188 ⁴ élèves (1% de l'effectif total lycée)																						

Lycée professionnel																			
Bac professionnel																			
Niveau 2 nd e				Niveau 1 ^{er} e						Niveau Terminale									
Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement		Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort		Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement		Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort		Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement		Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort		Élèves non-répondants	Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement		Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort	
	Prod	Serv	Prod	Serv		Prod	Serv	Prod	Serv		Prod	Serv	Prod	Serv		Prod	Serv	Prod	Serv
18	14	16	10	23	21	12	14	17	7	19	12	9	11	8	12	12	12	20	

³ La première valeur concerne la dominante « production », la seconde valeur concerne la dominante « services » de la voie technologique.

⁴ Sur 17843 élèves (dont post-bac)

Lycée professionnel (suite)

Effectif total à risque BCP « production » : 134 élèves

Effectif total à risque BCP « service » : 121 élèves

Effectif total à risque « BAC pro » : 255 élèves

CAP											
Niveau 1 ^{re} année						Niveau 2 ^e année					
Élèves non-répondants		Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement		Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort		Élèves non-répondants		Élèves identifiés comme décrocheurs avant le confinement		Élèves identifiés comme à risque de décrochage futur fort	
Prod	Serv	Prod	Serv	Prod	Serv	Prod	Serv	Prod	Serv	Prod	Serv
10	2	16	6	25	12	11	1	15	2	18	8
Effectif total à risque voie CAP : 126 élèves											

Effectif total à risque voie professionnelle (BCP + CAP) : 381 élèves⁵ (soit 7,3%)

⁵ Sur 5219 élèves (voie pro).

Analyse qualitative

1. S'agissant du risque de décrochage numérique, les tendances suivantes sont à remarquer :

- Une minorité d'élèves (2%) ne disposent d'aucun moyen de communication numérique ; mais ils représentent un total significatif de 2026 élèves (1^{er} et 2nd degré confondus).
- **Le niveau CE1 et le niveau 1^{re} sont les plus frappés par l'absence (ou les difficultés lourdes) de connexion.**
=> hypothèses explicatives : les élèves de CE1 ne sont pas encore équipés⁶ et le contrôle parental exercé sur les plus jeunes enfants est plus strict. Il se traduit notamment par un moindre équipement en smartphone et/ou un moindre accès aux écrans. S'agissant des élèves de 1^{re}, on ne peut pas incriminer le faible équipement : en revanche, il peut s'agir d'une rupture de connexion, liée à la sur-sollicitation des forfaits du fait de la prévalence des travaux écrits à remettre et des documents lourds à échanger.
- Le problème le plus accusé, après le défaut d'équipement, c'est **la faiblesse du volume des données téléchargeables**, en raison des limites de forfaits. C'est une donnée corrélée socialement, eu égard au prix relativement élevé des forfaits illimités.
- On observe un nombre important d'élèves (et de familles) n'ayant qu'un **smartphone comme seul moyen de communication numérique**, notamment en LP.
=> Nota : le smartphone s'avère inadapté aux travaux scolaires, qui sont le plus souvent constitués de tâches complexes dont il est rendu compte par une production écrite, nécessitant *a minima* un ordinateur portable (ou une tablette avec clavier périphérique).

2. En ce qui concerne l'enquête orchestra de suivi du décrochage 2nd degré :

Les données quantitatives recueillies sont partielles : elles sont issues de 56 réponses complètes pour 137 établissements (soit un taux de réponse de 40,8%). L'échantillon reste toutefois représentatif. Il permet de dégager **des tendances et de repérer les publics sur lesquels il convient de porter une action particulière** :

Globalement, une minorité d'élèves sont à risque de décrochage dans l'enseignement commun à tous les élèves et dans l'enseignement général et technologique, s'il l'on rapporte leur nombre à l'effectif total des élèves scolarisés : 2,5% des collégiens (hors Segpa) ; 1% des lycéens.

⁶ L'âge moyen d'acquisition du premier téléphone portable est 9 ans et 9 mois. Les élèves de cet âge sont en général scolarisés en CE2, voire CM1.

- En collège, le « **risque de décrochage futur fort** » concerne **plus particulièrement les 3^e** (y compris les 3^e Segpa) ; ensuite, ce sont les 4^e qui sont les plus impactés par ce risque. À noter aussi : les « non répondants » sont très nombreux en 4^e.
- En lycée, le **niveau le plus exposé au risque de décrochage est le niveau 2nde**, puis **le niveau Terminale**. La **voie générale est moins exposée que la voie technologique** (sauf en T^{ale}) et au sein de la voie technologique, le champ « production » est plus à risque que la dominante « service ».
- Le nombre des décrochés ou en risque fort de décrochage **est plus significatif en Lycée professionnel** : cela représente plus de 7 % des élèves (auxquels il faut ajouter les 61 élèves repérés à risque en Segpa). C'est en valeur absolue le nombre le plus élevé d'élèves décrochés ou à risque, tous niveaux confondus (381 élèves).
- **Le risque de décrochage le plus fort s'observe en 2nde BCP du champ « production » et en T^{ale} BCP des spécialités « service »**. On note également une forte proportion de « non répondants » en 2nde BCP et 1^{re} BCP. En CAP, les deux années du champ « production » sont plus significativement concernées et le nombre de décrochés est très significatif (126 élèves, soit près du 1/3 des élèves décrochés ou à risque de l'être dans la voie professionnelle).

✓ Typologie des décrocheurs

On peut dégager plusieurs « profils » de décrocheurs du fait du confinement et en sortie de confinement :

- Les décrochés victimes de la « **fracture numérique** » : l'enquête académique le confirme, certains élèves sont décrochés – ou l'ont été pendant tout le confinement – du fait d'un faible équipement numérique, d'une limitation des forfaits de données ou d'habiter en « zone blanche ».
- Les « décrochés par opportunisme » : ce sont **des élèves qui étaient déjà peu engagés dans leurs études** et dont « *on a eu très peu de nouvelles* ». Ils semblent ne pas avoir travaillé pendant le confinement. Ce sont sans doute les cas à cibler en priorité dans la phase de reprise des cours (phase 1 de mai à juillet). Ces élèves devront être spécialement encouragés à se saisir des opportunités des « vacances apprenantes » : il faudra les entraîner à renforcer leurs compétences à la rentrée de septembre.
- Les « décrochés par crainte » : ce sont **les enfants que les parents hésitent à renvoyer en classe**, par crainte du virus. Ils sont encore relativement nombreux mais leur nombre est appelé à diminuer dès lors que les conditions de reprise se révéleront satisfaisantes.
- Une autre catégorie est à considérer : les « décrochés sélectifs », qui sont **des élèves ayant délibérément choisi de ne pas répondre aux sollicitations de certains professeurs**, et qui (dans le meilleur des cas) ne se sont investis que dans certaines matières. En définitive, ils accuseront tout de même un défaut de formation qu'il faudra compenser.

Nota : de manière limitée mais significative, on a pu noter des réactions inattendues d'élèves qui se sont d'autant plus engagés dans le travail scolaire qu'ils étaient à distance. En classe, ces mêmes élèves restaient apparemment passifs. Il est vraisemblable que l'enseignement distanciel convienne mieux à certains élèves, notamment en ce qu'il permet une relation plus personnalisée qui les stimule.

Encart – La situation en éducation prioritaire

➤ Bilan du confinement :

- Les élèves scolarisés en éducation prioritaire **sont restés très majoritairement pris en charge par les professeurs et les équipes éducatives** dans le cadre de la continuité pédagogique maintenue en contexte de confinement. Même si la situation est inégale selon les réseaux concernés (écarts entre 0,5% et 10%), les élèves « décrochés » du fait de la fermeture des établissements sont restés minoritaires (autour de 5%).
- Les équipes ont trouvé **des mesures efficaces pour maintenir le contact** : les équipes de direction, les CPE et les professeurs principaux se sont très activement mobilisés pour contacter tous les élèves.
- Il est à remarquer que c'est spécialement **l'application Pronote** et ses « briques » de dossiers partagés et de messagerie qui ont permis de maintenir le dialogue entre élèves, parents et professeurs. La situation de confinement aura montré **la pertinence de ces outils de communication pour un enseignement à distance** et la relative facilité avec laquelle les professeurs – dans une moindre mesure les élèves et les parents – ont su très rapidement s'en emparer pour des usages dont la montée en puissance a été très significative.

➤ Points de vigilance :

- **La difficulté pour certains élèves d'accéder à un outil informatique** ; ce fait n'est pas propre à l'EP mais le phénomène y est plus marqué et **plus susceptible de conséquences en termes d'inégalités** car les familles concernées sont fragiles et moins en mesure d'aider scolairement leurs enfants.
- Pour de nombreux élèves en EP, **le seul outil numérique est un smartphone** (avec un abonnement Internet limité). **Cet outillage est nettement insuffisant en régime d'enseignement distanciel** où l'on demande aux élèves de produire des écrits ou de rendre des documents sur lesquels il faut intervenir.
- **La situation d'enseignement à distance a révélé que les élèves de l'EP ne maîtrisent pas les usages du numérique à des fins d'apprentissage et/ou de production intellectuelle**. Leurs habiletés numériques sont très spécifiques (jeux vidéo, réseaux sociaux, « surf » passif sur Internet) et ne sont pas immédiatement transférables dans des activités scolaires.

Plan d'actions

➤ Période 1 (de mai à juillet 2020)

Objectifs : repérer - attirer - entretenir un lien privilégié avec les élèves décrochés ; fédérer une politique partenariale.

1. Repérer

Toutes les mesures de nature à ramener les élèves décrochés doivent être prises, à commencer par le **recensement** et le **contact systématique** avec chaque élève concerné⁷. Au niveau des EPLE ou des unités éducatives, le rôle des équipes de **direction**, des **CPE**, des **professeurs principaux** et des **personnels médico-sociaux est décisif** dans cette phase de repérage des décrochés, de (re)prise de contact avec eux et d'effort de persuasion pour leur retour en formation. Il est souhaitable de **désigner un « référent décrocheur »** au sein des unités éducatives.

Au niveau des services départementaux et académiques, le système d'information de l'application *Affelnet* devrait permettre, sur les paliers d'orientation, de **repérer les élèves qui n'auront pas formulé de vœux**. C'est un signe de décrochage qui doit déclencher un travail de suivi, en liaison avec celui assuré par les CT AS au niveau des départements.

Nota : une fois le repérage effectué, il convient de transmettre les informations aux CIO (et à la MLDS dès lors que les élèves concernés ont plus de 16 ans⁸). Il faut également travailler en coordination avec le CFA académique afin d'évaluer, pour chaque jeune concerné, les risques de rupture de contrats d'apprentissage ou de formation par alternance.

2. Attirer et entretenir un lien privilégié, poursuivre les apprentissages jusqu'au 4 juillet

Une fois le lien rétabli et entretenu, il faut **encourager très puissamment le retour en présentiel** malgré la faculté laissée aux familles de choisir le distanciel. La circulaire relative à la 2^e phase de réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages y invite expressément :

« Une action particulière est menée pour s'assurer que les élèves qui n'ont pas ou très peu répondu dans le cadre de la continuité pédagogique soient sensibilisés à l'importance du suivi des cours en présentiel »

*Nota : une attention particulière doit être portée au suivi des élèves en Éducation prioritaire qui se sont éloignés de l'école pendant le confinement. Outre leur rescolarisation effective, ces élèves doivent se voir proposer dès que possible des **activités de soutien, à travers le dispositif « Devoirs faits »**. Cet accompagnement doit être continué durant les vacances d'été, à travers les stages de soutien et le dispositif « École ouverte ».*

⁷ Cf. annexe 1 – Protocole d'appel téléphonique (modèle utilisé au LPO Simone Veil de Brive).

⁸ En matière de lutte contre le décrochage, il convient de distinguer entre les plus de 16 ans et les moins de 16 ans. Pour les plus de 16 ans, les structures MLDS / CIO et les missions locales sont compétentes. À noter qu'il existe désormais une obligation de formation des 16/18 ans dont les maîtres d'œuvre seront les missions locales. Des rencontres sur chaque département devraient se mettre en œuvre avant septembre.

- **Les élèves de l'enseignement professionnel, spécialement les élèves de Terminale pro et de 2^e année de CAP doivent être fortement encouragés à reprendre les cours en présentiel, en privilégiant la formation pratique, compte tenu du fait que les périodes de formation en entreprise ont été suspendues.**
- **Pour les élèves optant pour le maintien à distance et repérés en difficulté (ou en rupture) avec le numérique, il faut absolument prévoir un prêt de matériel informatique** (communication à faire sur cette possibilité par les EPLE) ou un moyen de communication substitutif (Ex. : transmission d'une version papier des documents échangés).
- Durant cette période de fin d'année scolaire, **il faut s'assurer que tout l'enseignement possible puisse être dispensé, dans la perspective de la poursuite d'étude en classe supérieure.** Cela vaut pour tous les élèves, mais particulièrement pour les élèves qui ont été éloignés de l'école par le confinement.
- La mise en œuvre **du dispositif 2S2C⁹**, qui permet d'organiser des activités complémentaires sur le temps scolaire en partenariat avec les collectivités locales et/ou les associations, offre **de précieuses opportunités pour faire revenir les élèves décrochés.** En effet, les activités sportives et culturelles proposées dans ce cadre, peuvent être très attractives pour ce public cible.

3. Fédérer une politique partenariale associant les acteurs institutionnels et associatifs

- Mobiliser les **plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs** (PSAD), en coordination régionale¹⁰ et avec les services de l'État et les collectivités en charge de la protection de la jeunesse.
- Prendre appui sur **le dispositif Foquale**, le Parcours Avenir et le dispositif « École/entreprise¹¹ ».
- Collaborer avec la **MDLS**, les **missions locales d'insertion¹²** et **les associations de lutte contre le décrochage scolaire.**
- Développer le dispositif « La mallette des parents¹³ », suivant **le principe directeur de la co-éducation** qui permet d'aider les parents d'élèves à travailler sur les questions scolaires aux côtés des enseignants.
- Mobiliser **les associations d'aide à la scolarité**, notamment **en éducation prioritaire¹⁴.**

Nota : pour les élèves qui ne reviendront pas en établissement dans cette phase 1, il faudra que chaque famille et chaque élève aient été joints **avec une proposition d'entretien** pour rechercher une solution d'accompagnement au retour en formation.

⁹ Cf. le *Vademecum 2S2C* (Académie de Limoges, mai 2020).

¹⁰ Il existe un responsable de PSAD par région (cf. le [guide des PSAD](#))

¹¹ Les « Ingénieurs pour l'école » (IPE) sont des acteurs importants de la lutte contre le décrochage : ils participent aux actions de prévention et de remobilisation. Ils peuvent, notamment, aider les jeunes décrocheurs dans la construction de leur projet professionnel et mobiliser leur réseau d'entreprises afin de les aider dans la recherche de stage (<http://www.ac-limoges.fr/cid82774/parteneriat-ecole-entreprise.html>).

¹² <http://mission-locale-limoges.fr/>

¹³ mallettedesparents.education.gouv.fr

¹⁴ Cf. <https://reussitevirale.fr/>

Encart - Particularités de la période 1 pour le 1er degré

Durant cette première phase, le 1^{er} degré bénéficie d'une dynamique engagée dès le 11 mai par la réouverture des écoles, en coordination avec les mairies et/ou les établissements publics de coopération Intercommunale. **Il s'agit de poursuivre et d'amplifier cet élan**, spécialement dans les écoles en réseau d'éducation prioritaire.

Les familles des élèves repérés en fragilité qui ne se manifestent pas pour le retour en classe de leurs enfants doivent être systématiquement recontactées et fortement rappelées à l'obligation d'instruction, qui doit se manifester au minimum par un lien constant avec l'école. Les élèves demeurant en distanciel doivent rapporter des preuves minimales de leur travail effectif, sous la responsabilité des familles qui doivent s'acquitter ainsi de cette obligation.

La nouvelle phase (à partir du 2 juin jusqu'au 4 juillet) doit s'attacher particulièrement à **combattre la difficulté scolaire des élèves les plus fragiles** qui doivent pouvoir bénéficier de l'accueil en présentiel et de séances de soutien, en fonction de l'organisation retenue localement.

Sur le plan des contenus pédagogiques, les priorités sont :

- en **grande section de maternelle** sur le *vocabulaire, la conscience phonologique et la compréhension de l'oral*, afin de préparer au mieux l'entrée dans l'apprentissage de la lecture au CP ;
- en **école élémentaire** aux enseignements de *français* et de *mathématiques*, avec une montée en puissance de 2h30 (français) et 1h30 (mathématiques) en CP, CE1 et CE2) et d'au moins 2h (français) et 1h30 (mathématiques) en CM1 et CM2.

Il apparaît que le cycle 2 (en particulier les classe de **CP** et **CE1**) est **le plus à risque** : les élèves ont pu déconstruire certains apprentissages fondamentaux en lecture et en numération depuis le début du confinement. Il convient par conséquent de s'attacher **en priorité au retour de ces élèves** en présentiel (ou du maintien d'un lien puissant en distanciel). Au **CP, l'apprentissage de la lecture et du calcul sont privilégiés**, y compris pour le travail donné à la maison.

En fonction des conditions sanitaires et des **organisations souhaitées dans le cadre du 2S2C**, un accent est également à donner aux activités physiques et culturelles pour favoriser l'équilibre des élèves.

➤ Période 2 (juillet – août 2020): les dispositifs « Vacances apprenantes »

Objectifs : conserver un lien avec les élèves et entre élèves ; maintenir la continuité des apprentissages ; proposer des activités formatrices et cohésives en période de vacances.

Les « [vacances apprenantes](#) » peuvent être mobilisées pour lutter contre le décrochage. Réalisées avec succès dans l'académie lors des vacances de printemps, elles ont pour objectif d'aider les élèves à maintenir une activité scolaire pendant les vacances, pour entretenir et développer leurs compétences. (cf. : [Une sélection d'activités culturelles, artistiques et sportives pour les vacances](#)). Le dispositif s'enrichit pour les vacances d'été 2020 de plusieurs autres modalités dont il faut veiller à l'organisation, informer les familles et les inviter fortement à en saisir les opportunités.

- « **École ouverte** » : ouverture des écoles, collèges et lycées - notamment les lycées professionnels (« **L'été du Pro** ») - pour proposer aux enfants **du CP à la terminale**, pendant l'été du renforcement scolaire le matin et des activités culturelles ou sportives l'après-midi.
- « **École ouverte buissonnière** » : possibilité offerte aux enfants d'aller dans des Écoles ouvertes à la campagne ou en zone littorale à la découverte de la nature et du patrimoine local, ou de partir en mini-camps sous tente avec son École ouverte. L'idée est de proposer **un séjour en zone rurale** : les élèves pourront ainsi bénéficier de vacances éducatives au contact de la nature, et **remobiliser des connaissances** à la faveur d'**excursions**. Notre académie possédant de nombreux espaces ruraux et naturels s'offre particulièrement bien à cette modalité de l'école ouverte. Les modalités du dispositif et les conditions du déclenchement seront précisées **dans un appel à projets académique qui va être prochainement diffusé**.
- « **Colonies apprenantes** » : les collectivités territoriales pourront proposer un départ en « colonies de vacances apprenantes » labellisées par l'État. Ces colonies offriront des activités ludico-pédagogiques qui permettront aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine. Ces colonies seront ouvertes à toutes les familles qui souhaitent y inscrire prochainement leurs enfants sur une plateforme en ligne.
- « **Accueils de loisirs apprenants** » : mise à disposition gratuite et sur demande début juillet, pour tous les accueils de loisirs, de parcours pédagogiques en ligne du CNED, du CP à la terminale. Une attention particulière sera portée aux territoires et publics les plus fragiles.

Dans le cadre de « l'École ouverte », une action particulière est dirigée en faveur des élèves des lycées professionnels à travers l'opération « **L'Été du pro** ». Cette opération est destinée en priorité :

- aux élèves inscrits dans un cycle de formation professionnelle ou qui se trouvent en fin de parcours, dans la perspective d'un renforcement de leurs compétences, d'une poursuite d'études ou d'une insertion ;
- aux élèves n'ayant pas obtenu leur diplôme professionnel à la session 2020 et autorisés à se présenter à la session de septembre ;
- aux élèves qui s'inscrivent dans un projet de réorientation ou une démarche de découverte des métiers.

Les bénéficiaires de l'opération seront accueillis dans leur établissement d'inscription ou bien dans un autre établissement, au sein d'un réseau de lycées professionnels qui permettra de mutualiser les plateaux techniques et les capacités d'hébergement.

Plus largement, le dispositif Ecole ouverte est proposé comme le précise la note ministérielle « aux élèves qui s'inscrivent sur la base du volontariat. Il revient toutefois aux directeurs d'école, en lien avec les IEN, et aux chefs d'établissement d'identifier les élèves qui pourraient tirer bénéfice du dispositif et de les encourager à s'inscrire. Ils engageront également les discussions nécessaires avec les familles. L'identification des élèves reposera sur un ensemble de critères (élèves « non répondants » ou en « déconnexion numérique » pendant le confinement, critères sociaux, signes ou risques de décrochage scolaire, difficultés de socialisation, contextes familiaux, enfants relevant de la protection de l'enfance...)»¹⁵.

« École ouverte buissonnière » : exemple d'organisation¹⁶

- Sur une période type de 5 à 10 jours, 2 à 4 jours peuvent être consacrés aux activités scolaires dans l'établissement et 3 à 6 jours dédiés à l'éducation à la nature dans un autre lieu avec hébergement ou sous forme itinérante.
- Le séjour est intégralement organisé dans un espace rural, avec une alternance journalière d'activités scolaires et d'éducation à la nature.
- Au sein de groupes constitués, chaque élève occupe une fonction (observation, manipulation, prise de note, dessins, vidéos, etc.).

Déroulement possible :

1. Présentation du projet, des activités, mutualisation/restitution) ;
2. Activités de terrain (observation, photos, dessins, « chasse au trésor », etc.) ;
3. Retour d'expérience : synthèse de ce qui a été fait sur le terrain – mise en forme – restitutions (échanges/débats)

¹⁵ Note ministérielle du 29 mai 2020 D 20006692

¹⁶ Source : cahier des charges du dispositif (version intégrale en annexe 3) :

➤ Période 3 : rentrée 2020

Objectifs : poursuivre la stratégie de liaison engagée en phases 1 et 2 et retour aux apprentissages scolaires dans une perspective de renforcement des compétences.

La rentrée 2020 sera sans doute encore marquée par les circonstances exceptionnelles de l'année scolaire 2019-2020. Il faudra donc ménager un temps de consolidation des compétences avant d'engager les apprentissages nouveaux et il sera sans doute nécessaire d'envisager de nouvelles organisations pédagogiques. Il conviendra notamment de :

- **fluidifier les dispositifs passerelles et / ou de réorientation** (détection , information sur les places d'accueil) ;
- faire vivre **le droit des élèves à la réinscription dans leur établissement d'origine** en cas d'échec aux examens et d'une manière générale s'appuyer sur **le droit à l'erreur d'orientation** et/ou au retour en formation, en prenant appui notamment sur la plate-forme « *Reviens te former*¹⁷ » ;
- procéder à **un diagnostic des apprentissages** qui ont pu être réalisés depuis la reprise des enseignements de mai/juin 2020, **afin d'estimer les déficits de formation à compenser à la rentrée**, en veillant à ne pas soumettre les élèves à une batterie de tests et à ne pas les culpabiliser en cas de travail non fait ou d'apprentissages insuffisants ;
- **réorganiser le calendrier des apprentissages et les progressions** (en particulier dans les classes à examens) **pour pouvoir cibler et combler les éventuelles lacunes** constatées ou à craindre. À cet effet, il convient de prendre appui sur une liste de « **CHAPITRES DE PROGRAMME ÉTUDIÉS EN 2019/2020** » par discipline, transmise par les professeurs de cette année, à destination de leurs collègues en charge de l'année supérieure ;
- **définir des priorités** parmi les notions des programmes et référentiels : éviter les effets de « course aux apprentissages » et/ou le « saupoudrage » pour combler les retards identifiés ; travailler sur les **compétences réelles** plutôt que sur le « prescrit » des programmes ;
- rechercher des **approches pédagogiques plus souples** et les articuler, c'est-à-dire :
 - privilégier une approche plus personnalisée des apprentissages avec les élèves (sans préjudice pour les bénéfices de la formation collective qui restent très importants pour les décrocheurs) ;
 - permettre des parcours de formation adaptés, sur le modèle des « PPRE passerelles » ou des « stages de remise à niveau » ;
 - varier les propositions pédagogiques pour s'adapter à la diversité des élèves (Ex. : proposer des exposés entrecoupés d'exercices ou d'échanges, des travaux en sous-groupes, des jeux de rôles, etc.). Ménager un lien entre les contenus d'enseignement et la vie des élèves, à travers des projets de groupes ou de classes ;
 - organiser différemment le temps scolaire : alterner les cours avec des créneaux de temps personnel, des temps de cohésion autour d'activités sportives et/ou culturelles, des temps consacrés au suivi individuel sous forme de tutorat/mentorat, etc.

¹⁷http://cache.media.education.gouv.fr/file/Construire_son_projet/16/6/2020_-_6_Droit_au_retour_en_formation_1238166.pdf.

- concevoir l'enseignement en tenant compte du contexte particulier du déconfinement, pour l'enseignement présentiel comme pour l'enseignement à distance. L'articulation de ces deux formes d'enseignement devra veiller à la cohérence d'ensemble et à l'équilibre entre les activités et les disciplines ;
- **affiner et formaliser les dispositifs en distanciel** en veillant notamment à **l'assiduité** du travail des élèves demeurant en télé-enseignement. Il convient d'insister auprès d'eux pour **obtenir des preuves de ce travail¹⁸ : retours de travaux scolaires, même minimaux** ; par exemple, une simple confirmation que tel exercice ou telle lecture ont été effectués et une déclaration de quelques acquisitions correspondantes. À cet effet, il est primordial de **renforcer la communication avec les familles**.
- garder à **l'enseignement distanciel sa spécificité mais en le rapprochant autant que faire se peut de la forme présentielle** : doubler les capsules vidéo par des présentations écrites de l'enseignant, proposer des diaporamas commentés en voix off ; privilégier la modalité de la classe virtuelle pour conserver le plus possible l'expérience de la classe entière¹⁹ ;
- dans les premiers temps de la rescolarisation, **rester prudent en matière d'évaluation, surtout dans les classes à examens** (éviter les évaluations « type DNB ou BAC blancs » dès le mois de septembre) ;
- **travailler en concertation étroite entre les disciplines pour affiner le positionnement des élèves**.

Encart – Comment ramener le plus grand nombre d'élèves en présentiel
malgré le contexte sanitaire dégradé ?
=> le cas d'un collègue en REP dans l'académie

Phase 1 - Après examen des capacités de mise en place du protocole sanitaire, le choix d'organisation s'est orienté sur le principe du retour en classe alternée (par niveau de classe).

Les familles ont été systématiquement contactées par téléphone, avec une attention spéciale aux élèves réputés fragiles. Cela s'est fait naturellement en raison du rituel installé d'un contact hebdomadaire des professeurs principaux avec leur classe.

En définitive, **52 % des élèves sur les deux niveaux 6e et 5e sont revenus dès la première semaine de déconfinement**.

Jusqu'en juillet, les enseignants poursuivent l'enseignement à distance en même temps que l'enseignement en présence, suivant les préconisations pédagogiques de l'inspection (le caractère matriciel de l'enseignement à distance ; l'articulation présentiel/distanciel sur le modèle de la « classe inversée » ; l'accompagnement personnalisé des élèves placés en présentiel, en étude ou en 2S2C).

Phase 2 – Mise en œuvre des « vacances apprenantes », sur le modèle de « l'école ouverte²⁰ ».

Phase 3 - Réflexion pédagogique en cours sur l'organisation de septembre, en privilégiant la formule d'alternance et d'articulation distanciel/présentiel en cas de maintien du protocole sanitaire.

¹⁸ Pour rappel, la circulaire de reprise insiste sur le fait que l'instruction est obligatoire et que donc l'élève demeurant en distanciel est en obligation de fournir des preuves qu'« **il suit l'enseignement à distance** ». Il faut en informer nettement les familles et nouer avec elles une relation de qualité à cet égard.

¹⁹ Ceci afin de préparer le retour en présentiel, qui reste la norme.

²⁰ Cf. le cahier des charges plus spécifique de « l'école ouverte buissonnière » en complément de [la circulaire relative à l'École ouverte](#).

Annexe 1 - Protocole d'appel téléphonique aux familles et/ou aux élèves²¹

Objectifs :

- renouer le lien,
- vérifier que les conditions d'un enseignement à distance soient toujours présentes
- repérer les difficultés rencontrées
- rappeler que cette période n'est pas une période de vacances et qu'il est dans l'intérêt des élèves de poursuivre leur scolarité dans la mesure du possible
- rassurer tant que faire se peut sur la suite de la scolarité.

Moyens :

➤ Appel téléphonique :

- élèves de terminale et de première : c'est l'élève qui est appelé.e quand ses coordonnées sont disponibles. Si l'élève ne décroche pas, laisser un message en indiquant qu'un nouvel appel sera effectué dans la semaine. En cas de nouvelle non-réponse au second appel, joindre le responsable légal 1 pour vérifier que les coordonnées sont correctes.
- élèves de seconde : appel au responsable légal 1. En cas d'indisponibilité laisser un message en prévenant du second appel. En cas de nouvelle non-réponse contacter le responsable 2 pour vérifier les coordonnées et les informations le cas échéant (en cas de parents éparés chez qui réside l'élève en cette période).

Nota : il vous faut faire le maximum pour avoir un contact direct avec chaque élève ou son responsable.

➤ Fiche de suivi :

- Pour chaque appel compléter le fichier de suivi avec les informations recueillies.
- Faire la liste des élèves qui n'ont pas été joints malgré toutes les tentatives réalisées et la transmettre au professeur principal et à l'équipe pédagogique pour information.

Informations :

La reprise des cours en lycée a lieu de façon graduelle et selon les niveaux. Toutes les informations concernant ce retour au lycée fera l'objet d'une communication sur *Pronote* et sur le site Internet du lycée. Les parents sont avertis de cette publication par SMS.

²¹ Source : lycée polyvalent Simon Veil – Brive.

Annexe 2 - La stratégie de raccrochage des élèves de LP et des leviers d'actions concrètes mises en œuvre²²

Dans chaque LP, des actions permettant de **garder le contact** ont été réalisées par l'ensemble des acteurs : équipe de direction, CPE, professeurs principaux, enseignants.

Les principaux problèmes recensés portent sur les problèmes techniques (pas ou peu de matériel informatique dans la famille avec une forte sollicitation des différents membres de la famille, connexion internet insuffisante : majoritairement, les élèves utilisaient un smartphone et leur connexion internet limitée).

Les actions correctives ont été d'ordre éducatif, pédagogique et technique :

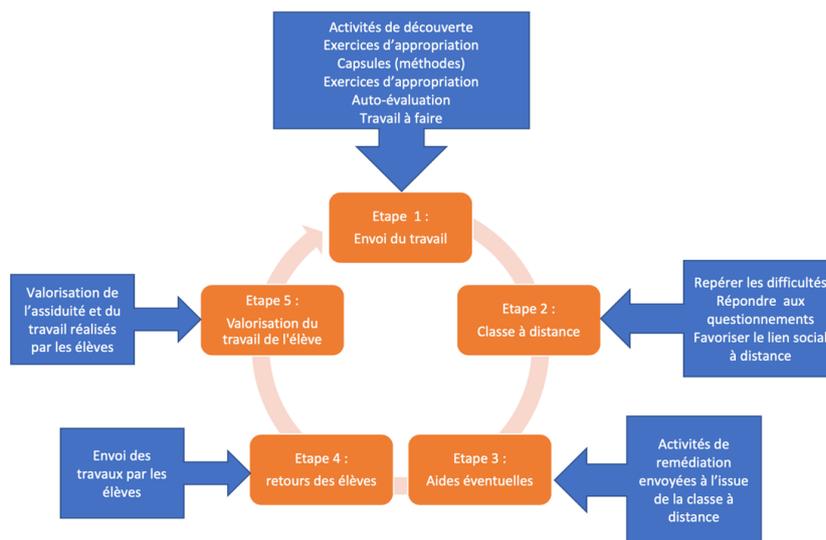
- Les équipes de direction ont fait vivre leur réseau pour prêter du matériel aux élèves et trouver des solutions de connexion ;
- Des envois papiers ont été réalisés par les établissements : lourd travail de photocopies, de mise sous plis et cheminement laborieux. Il est dommage que le projet avec la poste ait très mal fonctionné. De plus, les retours pour les parents ont un coût : la possibilité d'utiliser des enveloppes « T » aurait été appréciée.
- Une coordination entre tous les acteurs a permis de repérer les élèves sans contact. De nombreux appels téléphoniques personnels ont été réalisés. Ces actions ont permis de limiter le décrochage, mais il est cependant loin d'être nul.
- Les enseignants ont fait preuve également d'imagination pour articuler le travail asynchrone et synchrone à distance. Après quelques débuts complexes au niveau technique et au niveau pédagogique, la situation s'est stabilisée. L'utilisation des outils numériques s'est harmonisée et les organisations pédagogiques se sont structurées et régulées. Cette coordination a permis également de limiter le décrochage car la quantité de travail démesurée, les organisations pédagogiques disparates et les multiples outils numériques ne favorisait pas un fonctionnement serein des élèves.
- Les enseignants ont été patients et bienveillants pour déchiffrer les productions souvent envoyées sous forme de photographies et répondre soit individuellement par mél ou téléphone ou soit en groupe par visio. En plus des problèmes techniques, le taux de « non retours » des productions a été souvent important (variable d'une classe à l'autre, d'une filière à l'autre).
- Les nombreuses réunions du collège des inspecteurs permettaient de faire le point sur les différentes méthodes et organisations pédagogiques mises en œuvre. L'analyse interdisciplinaire de ces retours a permis de proposer des outils et des organisations pédagogiques harmonisées et expérimentées dans chacune des lettres d'accompagnement disciplinaire (chaque discipline a envoyé une lettre d'accompagnement disciplinaire aux enseignants, a organisé au moins deux visios pour les professeurs par groupes de 15 et a ouvert un espace collaboratif TRIBU).

²² Source : contribution du collège des IEN-ET-EG de l'académie de Limoges (doyen Paul Couture)

1 présentiel pour quoi faire ?



Exemple d'organisation pédagogique dans le cadre de la continuité pédagogique :



- Des outils d'information et de formation pédagogiques sont proposés aux enseignants pour les aider dans la construction des itinéraires pédagogiques. Il a été remarqué qu'il était important de réfléchir à chacune des modalités pédagogiques utilisées pour optimiser leur valeur ajoutée. Des vidéos pédagogiques ont été proposées (en plus de certaines vidéos techniques facilitant l'utilisation d'outils numériques faisant un consensus, telle que « ma classe du CNED »). Exemples de vidéos :
 - Enseigner à distance
 - Concevoir un dispositif hybride
- Pour aller plus loin, des réflexions sont proposées pour l'avenir**, toujours dans le but d'accrocher au mieux les élèves dans leur parcours (quelques soient les situations d'enseignement) :
 - Padlet de présentation d'une méthodologie d'organisation d'un parcours : *Accueillir – Diagnostiquer – Organiser – Mettre en œuvre des démarches – Évaluer*
 - Toutes les réflexions avant et pendant la crise sanitaire dans le but d'accrocher et de mobiliser les élèves les plus fragiles nous encourageant à mettre en place un projet d'expérimentation pour les CAP.